

**Huy, histoires singulières en 1066 et 1766. Parcours d'images**, par Joseph George, Editions IdéeLumineuse, 2016, 147 p., 35 €<sup>1</sup>.

*Les particularités de la charte-franchise du 26 août 1066 sont nombreuses :*

- *La charte de liberté-franchise a d'abord été accordée dans une période de paix entre ceux qui ont contracté celle-ci. Ce fait est tout à fait remarquable dans l'histoire. La plupart des acquis au sein du moyen-âge seront obtenus par la suite d'insurrections, de guerres, de révoltes contre les diverses formes d'autorité. Il s'agira bien souvent d'arracher des libertés. Ce ne sera pas le cas à Huy. L'accord intervenu entre les bourgeois<sup>2</sup> représentant le pouvoir civil local, et l'évêque de Liège, représentant le pouvoir religieux, a été convenu en parfaite entente.*
- *Qui dit contrat convenu amiablement dit également négociations. Il est certain que les clauses de la charte ont fait l'objet de négociations nécessitant de nombreuses réunions...*
- *Entre le moment où l'accord a été négocié et son exécution, plusieurs années se sont écoulées...*
- *La charte comprend également des dispositions à caractère militaire qui confèrent une sorte d'autonomie aux citoyens de la ville de Huy puisque ceux-ci ont le droit d'occuper le château pendant le temps qui sépare le décès d'un évêque de la désignation de son successeur. Le but est de mettre la ville à l'abri de la convoitise des candidats successeurs et des seigneurs avides de reconquérir le pouvoir en cas de vacance de celui-ci...*

Le 7 juillet 985, Ansfrid, comte de Huy, offre son comté à l'église de Liège et à son prince-évêque, Notger.

Un petit siècle plus tard, était signée la charte décrite ci-dessus, à la suite de longues négociations entre les bourgeois hutois et le prince-évêque de Liège.

Et dire qu'il faudra encore près d'un millénaire pour que les barreaux de Huy et Liège unissent leurs forces au sein d'une même entité (conservant néanmoins deux divisions). L'histoire repasse les plats, dit-on. Mais parfois, il faut du temps.

*Lorsque les bourgeois de la ville, en toute bonne foi et sagesse ...* lit-on sur l'inscription, datant de 1686, qui figure sous le groupe de sculptures représentant ces négociateurs historiques, qui orne aujourd'hui le pont principal de la ville, sur la rive gauche.

Je ne sais pas vous mais, moi, tout cela me fait penser à une autre négociation, bien plus récente, qui fut, elle aussi, longue et délicate...

Trêve de comparaisons historiques un peu boiteuses. L'objectif de Joseph George, alors premier échevin de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du tourisme de la ville de Huy, en publiant ce beau livre agrémenté de très nombreuses photos – qu'il a toutes prises lui-même – n'était pas de lancer un parallèle entre des négociations qui eurent lieu il y a presque mille ans et celles qui viennent d'aboutir à l'union des barreaux de Liège et Huy.

Joseph a choisi trois moments dans l'histoire de sa ville pour pouvoir nous la présenter sous ses plus beaux atours. Il est vrai que son histoire est riche. Qui ne connaît Colin Maillard, Pierre l'Ermite, Renier de Huy, voire Merlin, l'inventeur du patin à roulettes, ou ce Nivard de Chassepierre qui apparaît dans le très beau roman de Bernard Tirtiaux, *Le passeur de lumière* ?

---

<sup>1</sup> Les Éditions IdéeLumineuse sont malheureusement en faillite. L'ouvrage reste disponible à la librairie « La Dérive », sur la Grand Place de Huy, ou auprès de l'auteur.

<sup>2</sup> Il est à noter que ce serait la première fois que le mot « bourgeois » apparaît dans un écrit officiel dans l'Empire germanique.

Nous voguons donc entre 1066, date de la signature de la charte, 1766, date de la construction du nouvel hôtel de ville, que venait enfin d'autoriser le prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont après plusieurs requêtes infructueuses, et 2016, date de l'édition de cet ouvrage.

Nous voyageons dans tout le pays de Huy, pour y découvrir ses trésors artistiques, architecturaux et religieux.

L'originalité de l'ouvrage tient évidemment au fait que toutes ses richesses sont replacées dans leur contexte historique, voire anecdotique. C'est la grande histoire qui rencontre la petite histoire.

Une petite histoire pour terminer ?

*Le 20 décembre 1727, à la requête des bourgmestres de Huy, le prince-évêque Georges-Louis de Berghes ordonne aux particuliers qui s'étaient retirés chez des prêtres pour se soustraire à l'impôt d'avoir à s'exécuter.*

Qui s'étonne encore que, pour les Belges comme pour la plupart des peuples qui ont connu le joug d'un souverain étranger, l'évasion fiscale soit un sport national... ?

Patrick Henry